

COMMUNIQUE



Numéro 06/21

Le 24 mai 2006

Diffusion immédiate

Signature d'un accord préliminaire engageant de restructuration financière avec le Comité Ad Hoc

Report de l'Assemblée Générale des actionnaires au 12 juillet 2006

Eurotunnel et le Comité Ad Hoc ont signé le mercredi 24 mai un accord préliminaire engageant de restructuration financière.

Sur cette base, les discussions vont se poursuivre avec les autres créanciers, et notamment les détenteurs d'obligations.

Parallèlement, Eurotunnel continue de rechercher, avec des institutions financières de niveau international, les meilleures conditions pour mettre en place un nouveau financement « corporate »* du Groupe.

En conséquence, Eurotunnel va demander le report de la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'Eurotunnel SA au 12 juillet 2006 afin de soumettre à l'approbation des actionnaires un schéma complet.

* Par opposition à l'actuelle structure de financement de projet.

Contact presse :

Mady Chabrier : + 33 (0)1.55.27.35.43

Contact analystes et investisseurs :

Xavier Clément : + 33 (0)1.55.27.36.27

La direction de la communication d'Eurotunnel reste joignable en dehors des heures ouvrables

et notamment le week-end au : + 33 (0) 3 21 00 69 00

www.eurotunnel.com

Eurotunnel gère l'infrastructure du Tunnel sous la Manche et exploite deux types de navettes, des navettes fret transportant des camions et des navettes passagers transportant des voitures et des autocars entre Coquelles (France) et Folkestone (Grande-Bretagne). Eurotunnel perçoit aussi des péages de la part de compagnies ferroviaires qui utilisent le Tunnel (Eurostar pour les passagers ferroviaires ; la SNCF et EWS pour les trains de marchandises). Eurotunnel est cotée à Paris, Londres et Bruxelles.